

OGA informations

N°160 / SEPTEMBRE 2020

“Avanti!”



En avant, toute !

Quand un capitaine autrefois transmettait cet ordre à la salle des machines, on peut supposer qu'il voyait ce qu'il avait devant lui.

Nous vivons aujourd'hui des temps difficiles, des temps où tout s'arrête mais où la vie continue. Des temps d'inquiétude et des temps de répit. Quand plus rien ne bouge, quand on doit respirer à travers une membrane extérieure et sortir masqués, ne voir de nos voisins, de nos amis, de nos clients que les yeux, quand la reprise attendue et redoutée vient enfin, n'avons-nous pas une furieuse tendance à foncer, juste pour nous sentir encore vivants ?

Nous vivons des temps dangereux, des temps où le pas en avant peut être un bond dans l'inconnu, ou un pas vers le gouffre.

Ne risquons-nous pas de confondre "grand pas vers le futur" et "en avant sans regarder" ?

Tout ça est-il bien raisonnable ? Seul le train a toutes les chances de s'en sortir en fonçant dans le brouillard quand nos rails à nous, sont notre libre arbitre.

Et si nous profitons de cette curieuse période pour réfléchir enfin, reprenant le vieux slogan "on arrête tout et on réfléchit" ?

Nous pouvons décider de notre avenir sans nous y précipiter en aveugles alors profitons-en : ouvrons les yeux, mesurons nos pas, repérons les embûches et ensuite seulement, "en avant, toute".

SOMMAIRE

- 3 **THÈME DE RÉFLEXION**
MADE IN FRANCE,
LE NOUVEL ELDORADO ?
- 4 **IMPACT DU TÉLÉTRAVAIL**
TÉLÉTRAVAIL ET MODES DE VIE
DES HORIZONS NOUVEAUX
- 5 **VENTES À EMPORTER**
COUP D'ACCÉLÉRATEUR
POUR LA VENTE À EMPORTER
- 6 **UNION**
PACS OU MARIAGE...
- 7 **LES TPE LOCALES**
PROXIMITÉ / NÉCESSITÉ
- 8 **RÉFORME**
RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE
- 9 **LE SURCYCLAGE**
L'UPCYCLING
- 10 **MANAGER COOL**
TANGAGE SUR LE MANAGEMENT
- 11 **ACTUALITÉS**
- 12 **LE COMPATRIOTE**
- 13 **LES CHIFFRES CLÉS**
- 14 **LE MONDE SELON GUDULE**
- 15 **VU & REVUE DE PRESSE**
- 16 **LA VIE DE VOTRE ORGANISME**



N° ISSN 2647-8455. Bulletin d'information publié par le OMGA 74 - 11, rue Jean Jaurès - BP 277 - 74007 Annecy cedex
Bulletin trimestriel - Dépôt légal à parution

Directeur de la publication : M.Thierry BLANCHIN (OMGA 74 Annecy)

Comité de rédaction OGA 13 : M. Bes, C. Pandolfi, L. Maillard. OGA Arles : G. Valette. Amaprogres : Murielle Loison.
OMGA 74 : M Claude BUCH, J.-B. Robineau. Assistance au comité de rédaction : La belle idée.

Infographie Agence Texto, 74960 Annecy. Impression Imprimerie Monterrat, 986 Grande Rue, 01570 Feillens.

MADE IN FRANCE, LE NOUVEL ELDORADO ?

par Gilles Valette

Pneu sans air, jeans, slips, vélos, chaussures et même surf électrique... Qui a dit qu'il était impossible de fabriquer en France ?

Le Made in France (MIF) est avant tout un marquage de l'origine apposé sur un produit.

Si en Europe, la mention de l'origine du produit est facultative pour les produits non alimentaires, il faut respecter des règles pour pouvoir obtenir la mention MIF.



Quels critères pour les produits Made in France ?

N'est pas "Made In France" qui veut. Pour faire simple, dans le cas où des matières premières et des étapes de production s'effectuent en dehors de la France, 45% minimum de la valeur ajoutée du produit doit être faite dans l'hexagone. Pour accentuer la notion de « production en France » et ainsi se différencier des marques qui « truandent » notre patriotisme, des labels spécifiques, plus stricts dans leur cahier des charges, existent, comme « France Terre Textile », « Origine France Garantie » ou « Entreprise du patrimoine vivant ».

59 % des consommateurs prêts à payer plus cher

Pour e-marketing.fr, l'ancrage français est au cœur de la proposition de marques telles que le Slip Français, La Chaise Française ou le Chocolat des Français. Bien qu'elles aient bénéficié d'une aura positive et d'une forte couverture médiatique, ces marques restent des niches. A titre indicatif, le prix moyen pour un boxer du Slip Français s'élève à 40 euros. Les coûts de production sur le territoire français resteront a priori incompressibles et donc les prix élevés se maintiendront. Ainsi, ces achats resteront occasionnels, réservés à une clientèle privilégiée.

De belles initiatives émergent

Entre les pressions politiques « la France doit reconquérir sa souveraineté industrielle », « la

France doit relocaliser toute la chaîne de production du Paracétamol d'ici trois ans » et la qualité de recherche et de fabrication à la Française, de belles initiatives émergent. Michelin, notre emblème national, prévoit de commercialiser le pneu Uptis en 2024. Sans air, donc increvable, il devrait révolutionner les pneus, surtout dans les pays où les risques de crevaisons sont dix fois plus nombreux qu'en Europe. Les fabricants de vélos MIF ne sont pas en reste. Plébiscités par les consommateurs, ils peinent à satisfaire une demande devenue gigantesque. Par exemple, pour EasyBike situé à Saint-Lô, le carnet de commande est plein. Gregory Trebaol, son PDG, explique : « on est en train d'apprendre à se réapprovisionner en France, c'est plus proche que l'Asie, donc beaucoup plus rapide ». Mais il y a bien d'autres exemples de cette « French Qualität » : Salomon rapatrie les lignes de production pour ses chaussures de trail, la start-up toulousaine Twinshell veut populariser un caddie robot, la start-up Havr investie dans la serrure connectée avec technologie Li-Fi (internet par la lumière), le téléphone increvable de la marque Croscall (verre ultra-renforcé, plaques de magnésium), le surf électrique de la société lilloise Takuma... Tout nous porte à rester optimiste.

TÉLÉTRAVAIL ET MODES DE VIE, DES HORIZONS NOUVEAUX

par Louis le Mizieu

Le télétravail a été la vedette de la période de confinement. Commerçants, agriculteurs, artisans pensaient n'être pas concernés par ce grand chamboulement des modes de vie. Erreur, c'est une nouvelle opportunité qui se profile.



L'une des seules manières de ne pas tomber dans « l'appauvrissement général » qu' Edouard Philippe a explicitement présenté comme un risque très probable, était de changer, et vite, nos modes de vie et nos exigences. Le télétravail, adopté en masse, a été l'un des axes forts de ce changement et il concerne tout le monde, directement ou indirectement.

Philippe Zilberzahn, professeur à EM Lyon pose très simplement les enjeux : « la crise du coronavirus a montré de façon indiscutable que de nombreux impossibles étaient en fait parfaitement possibles (télétravail, réduction des hiérarchies, allègement des processus de décision...) et les attentes sont très fortes du côté des collaborateurs. Un retour au monde d'avant serait très mal vécu ». En clair ça ne va pas changer tout de suite, mais le mouvement est enclenché et il va provoquer l'ouverture progressive de portes qui vont changer le mode de travail (et de vie) des artisans, ou de tous les indépendants.

Effets induits dans la planète vie quotidienne : les horaires des rendez-vous, du passage du plombier, du rendez-vous chez le médecin ou même la réception de courses en drive ou livraison de colis vont peu à peu s'étaler. La planification des journées (ou des tournées) pourrait être moins un casse-tête.

Côté commerces, l'achat « local » propulsé vedette en moins de deux mois, retombera certainement un peu, mais là aussi le mouvement est engagé. Pour toute la planète agricole, mais aussi pour certains commerces dits de proximité, la porte s'ouvre pour celles et ceux qui sauront se réinventer, conserver cette dynamique et surtout ne pas, eux aussi redevenir « comme avant » car les grands de la distri-

bution et les sites transnationaux de commerce en ligne vont, quant à eux, accélérer la mise en scène du « local » et de la proximité. Et la découverte du commerce en ligne par des millions de français jusqu'alors réfractaires à ces pratiques a marqué un franchissement de seuil avec lequel il faut compter. On retrouvera ces tendances dont celle de « je l'ai fait moi-même » (le do it yourself) dans le monde de l'alimentation hors domicile mais aussi au domicile. L'envie de manger sain et diversifié va s'amplifier aussi, ce sera l'un des enjeux de l'évolution de la vente à emporter/à livrer (voir article p 5).

Le paradis des « réfugiés covidiques »

Enfin, ce qui a de fortes chances de changer à moyen terme, c'est le devenir des bourgs et petites villes en zone rurales. C'est le paradis, le « refuge » du confinement, « les territoires et les lieux de vie déterminent largement les potentialités de l'autonomie, y compris les formes d'entraide et de solidarité pouvant en découler, du voisinage au quartier, de la place de marché au bourg villageois. »*. On peut en sourire ; mais cette tendance est là, et sera une autre opportunité.

Article « solidaires car autonomes, loin des grandes villes la promesse d'une autre vie » *Dans The Conversation 13 mai 2020.*

COUP D'ACCÉLÉRATEUR POUR LA VENTE À EMPORTER

par F. Etter

La vente à emporter est installée en France, comme dans beaucoup de pays, comme l'un des modes « normaux » de commercialisation de repas. Mais la phase confinement vient de donner un coup de feu sous les marmites.



A midi ou le soir, en fast food, food-truck, boulangerie, traiteurs... les cartes sont bien distribuées. Depuis 5 ans, avec les offres démultipliées d'Uber Eats ou de Deliveroo, ce sont les restaurants (et pas seulement les fast food ou les spécialistes des buffets à volonté) qui ont emboîté le pas. Mais les mois de mars et d'avril ont donné un sérieux coup de boutoir dans cet équilibre.

Valérie Michaud cheffe qui partage son temps de cuisine entre Beaujolais et Lyon a vu depuis plus d'un an évoluer les pratiques et les attentes des clients sur cet enjeu de la vente à emporter. Une vente à emporter qui est une autre manière « d'échapper à la plus grande frustration : ne pas cuisiner ; dans tous les cas ce que tu offres à emporter c'est ton image » A Lyon (Oullins), le « Comptoir du petit Bourg » a parié sur un mix restaurant / vente à emporter, pas du snacking (quiche, pizzas etc) mais une proposition de plats du restaurant pré-servis dans des barquettes et proposées à emporter tandis que l'autre partie de la clientèle est servie sur place. La formule barquette n'a pas cessé de croître pendant le confinement, et pas seulement en utilisant les services d'Uber Eats.

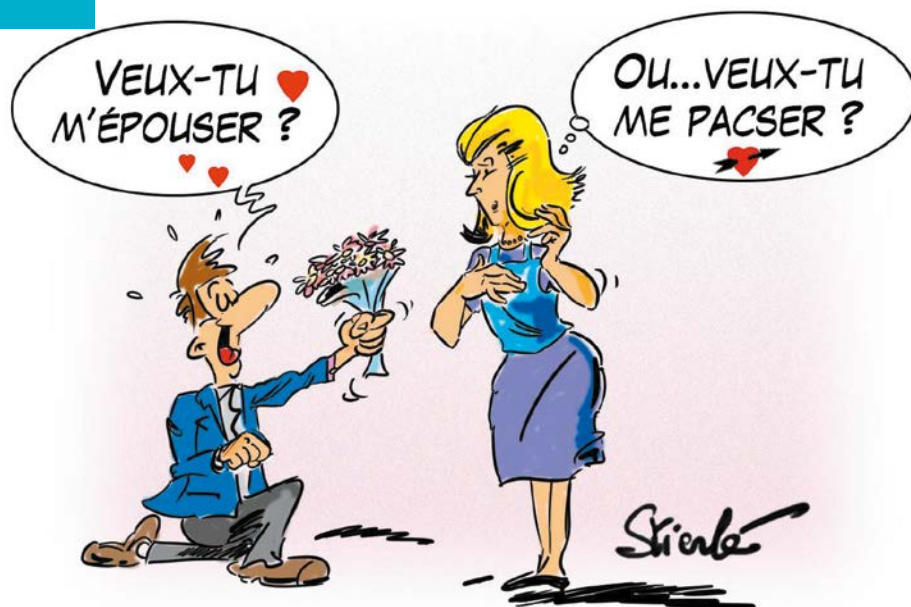
L'enjeu des conditionnements des différents récipients utilisés est un point essentiel. Trop de plastiques jetables, des conditionnements dits recyclables encore peu diversifiés et chers avec des tenues au transport et à l'humidité encore perfectibles. En Suisse, suite à une directive de 2005 interdisant les contenants jetables à Berne, la démarche reCircle s'est imposée dans un millier de res-

taurants. Le client achète pour environ 9 € un contenant réutilisable et consigné. Ils ont été suivis en France par En Boite le plat à Toulouse ou Reconcil à Paris. En boite le plat parie sur le récipient en verre ; dans tous les cas les restaurateurs vendent un service et pas des contenants. L'accélération « confinement » va certainement faire émerger d'autres pistes de solutions, une diversification des contenants et des modes de livraison qui devrait aussi intéresser toutes les personnes qui souhaitent voir le télétravail se généraliser.

« Que ce soit au Comptoir ou dans un autre restaurant, la cohabitation entre service à la place et vente à emporter nécessite d'avoir des lieux et des fonctionnements dédiés. »

A la maison « comme au restaurant », le « à emporter » devient « à livrer »

Pour Valérie Michaud, le repas à livrer chez des particuliers est en train d'évoluer, notamment pour les repas de famille « les clients à qui nous proposons des menus nous passent aujourd'hui des commandes « comme au restaurant » ; pour 8 personnes on aura 4 entrées différentes, idem pour les plats et desserts « notre proposition de menus « uniques » et plus simples à gérer, a été bousculée ». Tendance durable car une forte partie de clientèle âgée ne veut plus aller au restaurant.



PACS OU MARIAGE : ... FAITES LA DIFFÉRENCE !

par Murielle

Malgré le succès incontestable du PACS, rares sont les partenaires qui ont conscience des différences juridique, fiscale et civile entre mariage et PACS, et c'est bien dommage !

En matière de succession, et contrairement aux idées reçues, le PACS n'est en rien comparable au mariage au niveau de la protection des époux en cas de décès. Aussi incroyable que cela puisse paraître, le partenaire d'un PACS est considéré comme un « non-parent », c'est-à-dire un étranger à la famille ! Les partenaires de PACS ne sont pas héritiers l'un de l'autre.

Le Code civil protège le conjoint survivant (rappel, conjoint = mariage) puisqu'il lui donne la qualité d'héritier. En outre, une donation entre époux permettra d'améliorer et d'augmenter ses droits ou encore un contrat de mariage judicieusement rédigé organisera une protection sur-mesure des époux. De plus, le conjoint survivant bénéficie d'un droit viager sur le logement. Il dispose ainsi à vie du droit de demeurer dans le logement familial et il pourra même le louer quand il ne sera plus adapté à ses besoins.

Il est toutefois possible d'améliorer le sort du partenaire pacsé survivant en rédigeant un testament et/ou en souscrivant un

contrat d'assurance vie. Mais attention, la part pouvant lui revenir ne pourra excéder la quotité disponible*.

Pour le partenaire d'un PACS, la quotité disponible s'élève à :

- 50% de la valeur du patrimoine en présence d'un enfant,
- 1/3 du patrimoine en présence de 2 enfants,
- 1/4 en présence de 3 enfants et plus.

Quand la part transmise par testament excède cette proportion, elle est réduite afin de permettre l'attribution de leur part réservataire aux enfants.

Si, au niveau civil, PACS et mariage confèrent des droits successoraux opposés, il existe une harmonie au niveau fiscal. En effet, le mariage comme le PACS exonèrent le partenaire ou le conjoint de droit de succession.

En cas de séparation et rupture du PACS, il n'y a pas de prestation compensatoire à verser pour les partenaires pacésés. La rup-

ture de PACS est une procédure simple et rapide puisqu'il suffit de remplir un formulaire administratif « déclaration conjointe de rupture d'un PACS » à enregistrer auprès du notaire ou du Tribunal.

En cas de divorce, là encore, le Code civil protège les époux puisque l'un des deux peut être tenu de verser à l'autre une prestation compensatoire destinée à lui maintenir un cadre de vie et des revenus. Cette prestation est forfaitaire et prend la forme d'un capital dont le montant est fixé par le juge qui respectera l'équité entre les époux.

Enfin, concernant la retraite, le partenaire de PACS ne percevra pas la pension de réversion. Seuls les époux mariés peuvent y prétendre.

Un conseil, avant de s'engager, un rendez-vous chez le notaire s'impose, de manière à choisir entre PACS et mariage en toute connaissance de cause !

PROXIMITÉ / NÉCESSITÉ

par OGA 13

Tandis que le COVID19 met en péril nombre d'entreprises, il a aussi pour effet un retour vers les commerces de proximité. Plus que jamais indispensables ? ils redoublent d'inventivité auprès des clients.



Retour au local nécessaire

Malgré la pandémie il faut nourrir la population et l'alimentation locale devient indispensable. Cela fut vrai par le passé durant d'autres crises. Certes elle ne suffit pas dans les villes mais elle est une aide précieuse. Le recours aux produits locaux assouplit les approvisionnements pour mieux répondre à la demande du moment.

Une nouvelle économie

Dans l'alimentaire il est urgent de créer un processus incluant plus d'autonomie si l'on veut que les consommateurs choisissent les cultures locales. Il faut développer les réseaux et le modèle des circuits courts.

La démarche doit s'appliquer à toutes les activités de proximité. Elle passe par la création de sites et de blogs et la présence sur Facebook, LinkedIn ou Instagram selon les activités. Mais elle représente une charge de travail importante pour le dirigeant. Pour être efficace sur les réseaux, il faut compter un minimum de 2 heures de travail hebdomadaires avec 2 posts. La page blog, elle, doit être enrichie de contenus réguliers et signaler ainsi le site comme actif.

D'autres actions à mener en sortant du Web

La présence sur le numérique doit se compléter par d'autres actions comme la publicité dans les journaux locaux et municipaux. Des campagnes de pub payantes dans les radios peuvent également donner des résultats intéressants. Travailler avec des partenaires locaux a permis « aux bons vivants du Vexin » de tenir durant la crise. Cette alliance de commerçants et de producteurs

(brasserie, traiteurs, fromagerie,...et producteurs...) du Vexin est née en plein confinement. Elle a mis en place des systèmes de livraison de repas et de produits locaux à domicile. Pour pérenniser son succès l'association propose aujourd'hui des « apéros » avec des soirées musicales et gourmandes. Les informations sont diffusées par les réseaux numériques, mais ils n'ont pas hésité à solliciter la presse locale et la télévision nationale.

Les entreprises se sont montrées créatives et efficaces

L'effort accompli avec le développement de la vente en ligne est considérable. De nombreuses PME/TPE se sont adaptées. Des systèmes de livraison à domicile (+90 %) et de drive (+74 %) ont été créés pour fidéliser la clientèle et élargir la prospection habituelle. La Fédération de commerce Marseille Centre a relayé en temps réel sur son site internet toutes les initiatives des commerçants Marseillais. On y trouvait notamment un forain en fruits et légumes qui louait la terrasse fermée d'un café restaurant pour approvisionner ses clients (les marchés étant interdits).

Le plan d'action du gouvernement pour maintenir l'activité des TPE/PME de proximité est essentiel mais la reprise ne pourra se confirmer qu'avec le soutien de la clientèle qui n'oubliera pas que les entreprises locales étaient là pour elle durant la tourmente. La proximité fera désormais partie de notre quotidien.

LES HABITS JEUNES DE L'APPRENTISSAGE

par OMGA 74

Le gouvernement veut aider massivement la filière de l'apprentissage et « permettre aux 700.000 jeunes qui vont arriver sur le marché du travail de ne pas trouver porte close ».



Dans les entreprises qui pratiquent l'apprentissage, l'écart d'âge entre l'apprenti et son maître tant à diminuer ces dernières années. Cette proximité amène une meilleure relation apprenti/ maître d'apprentissage en lissant une bonne partie des difficultés dues à l'écart générationnel (musique, habillement, langage etc..). Et sur le terrain ça marche.

Stan est menuisier/poseur ; il a suivi un apprentissage chez Les compagnons du Tour de France (CAP puis brevet professionnel). Durant ses années de formation il a été suivi par un maître d'apprentissage âgé d'une cinquantaine d'année. Il est maintenant, à 22 ans, maître d'apprentissage de Gaël 18 ans. Gaël a fini son CAP par apprentissage chez les Compagnons du Tour de France (alternance 3 semaines en entreprise et 1 en " école "). Aujourd'hui, en BP, il apprécie la proximité d'âge de son maître d'apprentissage, ses qualités d'écoute et surtout la variété des tâches que lui délègue ce dernier ; et il développe des qualités comme la ponctualité, le sérieux et l'esprit d'équipe.

Autre exemple, Yvan 28 ans en reconversion professionnelle, fait un CAP chez les Compagnons. Lui aussi à un maître d'apprentissage proche de son âge, Maxime 30 ans. Différence par rapport à Gaël, le CAP d'Yvan ne durera qu'une année, en effet, ce dernier bénéficiant déjà d'une formation initiale solide (français math science etc.) il aura une formation essentiellement basée sur la technique et le savoir-faire métier.

L'apprentissage connaît un regain d'intérêt côté entreprises et une demande de plus en plus fournie de la part des futurs apprentis ; les dirigeants doivent oser s'y mettre et le penser autrement.

5 bonnes raisons pour embaucher un apprenti

- 1 Vous formez un futur collaborateur**
L'apprentissage, c'est un jeune collaborateur que vous formez à vos méthodes de travail et qui gagnera très vite en autonomie.
- 2 Vous bénéficiez d'aides pour recruter**
En prenant un apprenti, vous pouvez bénéficier d'aides financières : info sur <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/embaucher-un-apprenti/>
- 3 Vous transmettez les savoir-faire de votre entreprise**
Dirigeant ou salarié volontaire, le maître d'apprentissage, qui joue un rôle central dans la formation de l'apprenti, enjeu : conserver et transmettre les savoir faire.
- 4 Vous formez pour préparer la transmission de votre entreprise**
S'il en a l'ambition, l'apprenti que vous avez formé est le mieux placé pour reprendre votre entreprise car il connaît les savoir-faire et la clientèle.
- 5 Vous pouvez embaucher sans avoir peur de vous tromper**
Vous avez de 6 mois à 4 ans pour former votre jeune collaborateur. L'apprentissage démarre avec une période de 45 jours (consécutifs ou non) au cours de laquelle le contrat peut être rompu par une procédure aménagée.

L'UPCYCLING OU FAIRE DU NEUF AVEC DU VIEUX !

par L. Maillard

Quand les vêtements ou les meubles retrouvent une nouvelle vie après avoir reçu, là une retouche, là un coup de peinture, on parle de surcyclage ou bien d'upcycling. Quel que soit le mot, un zeste d'écologie et un brin de créativité président à ce nouveau commerce. Rencontre avec des upcycleuses !

Du rétro actuel

Jetez un coup d'œil sur la vitrine et vous voilà embarqué dans les années soixante, ambiance vintage assurée. A l'intérieur de la boutique d'upcycling des sœurs Piqures à Blois récemment ouverte par Angélique Dubric et Sandrine Orth, on trouve surtout des vêtements chinés ou revisités, des accessoires de mode et des chaussures dénichés par les deux sœurs avec soin et discernement. « Il y a peu de boutiques équivalentes en France. Le concept est vraiment très novateur, nous l'avons fait émerger et il sera amené à se développer car cela correspond à la consommation de demain » explique Sandrine. 20% des vêtements sont revisités et remis dans le circuit. « Il faut avoir des idées pour associer les matériaux. Parfois, c'est très moche ou très ringard, mais on y arrive comme pour cette veste en jean » précise Angélique. Le reste des fripes est vendu en l'état. La boutique s'est agrandie pendant le confinement et a arrêté l'atelier couture. Les horaires ont été modifiés, ici on ouvre de 12h à 18h et le matin est réservé à la création de pièces.

Les meubles d'antan

Comme une des sœurs Piqure à Blois, Charlotte Goumard a quitté le bureau pour mettre ses valeurs de respect de l'environnement au service de son projet « J'ai fait confiance aux Compagnons du Devoir et du Tour de France pour apprendre les métiers du bois en menuiserie et ébénisterie. En juin 2018 j'ai décroché mon CAP haut la main » raconte cette passionnée.

Ensuite, l'artisane a créé Ravigote du côté de Lille, une entreprise de mobilier vintage upcyclé. Sur son site on peut lire « Déjà 1.5 tonne de déchets d'éléments d'ameublement évités ».

Sa clientèle est variée : des jeunes qui s'installent avec des meubles de grands parents ou des personnes âgées qui ont envie de changer de déco. Le point commun c'est qu'ils tiennent à leurs meubles de qualité. Charlotte Goumard relooke en vert pâle ou bleu clair ces meubles d'autrefois sans valeur sur le marché de l'occasion mais qui ont gardé une grande valeur affective dans le cœur de leurs propriétaires. Elle résume, « il faut trouver le bon prix, il y a surtout de la main d'œuvre. Mais l'activité se profile bien ». Pour se faire connaître, Charlotte Goumard se déplace sur certains salons comme celui de la Transition Ecologique car c'est ça qui l'intéresse, respecter la nature !

Le terme Upcycling a fait irruption dans le monde du commerce et des écologistes : c'est l'action de récupérer des matériaux ou des produits dont on n'a plus l'usage afin de les transformer en matériaux ou produits de qualité ou d'utilité supérieure. A la notion de recyclage s'ajoute donc celle de « UP » pour parler de recyclage par le haut.

GROS TANGAGE SUR LE MANAGEMENT DES TRÈS PETITES ENTREPRISES

par Louis Le Mizieu

Un bon management : clarté de la stratégie, transparence sur la situation, dirigeant « exemplaire »... ces trois basiques de management ne suffisent plus pour attirer (ou garder) des salariés ... et faire avec eux une équipe. On doit aller plus loin, différemment.

Tendance : Manager Cool



Dans des entreprises de tous secteurs, artisanales, agricoles, commerciales les dirigeants jouent la carte d'un autre management, d'une autre manière de piloter, d'organiser et de motiver. Il y a quelques années on parlait d'entreprise libérée, aujourd'hui on veut manager « cool ». On est loin du paternalisme et on s'éloigne des organisations habituelles du travail. La performance globale est en hausse, mais l'exigence d'implication des salariés, à tous niveaux est de plus en plus forte. Le monde des start-up a défriché pas mal de voies, certaines ont très vite été constatées comme des impasses... ou des sujets à interrogations. L'émergence de métiers nouveaux comme les Office managers, fonction qui vise à rendre aussi fluide et agréable que possible la vie au sein de l'entreprise, illustre assez bien la manière dont les dirigeants de ces entreprises ont cherché à pousser loin, bien au-delà du baby-foot, des séances de massage au bureau, de la salle de sieste, cette nouvelle manière de travailler.

La frontière poreuse entre temps de travail et temps personnel

La frontière temps de travail/temps personnel déjà très ténue voire inexistante pour le dirigeant de TPE s'estompe pour les salariés. Il en résulte en positif une image nouvelle d'entreprise, attractive pour les recrutements, positive pour les clients voire les fournisseurs. Mais parfois aussi des dérives qui ternissent cette image.

Les « nouveaux » indépendants, ex commerciaux,

gestionnaires, assistants de quelque-chose ou autres qui ont lâché une activité « de bureau » pour passer au concret, au travail de leurs mains, désormais artisans, agriculteurs...seront certainement les plus aptes à s'adapter à ces nouvelles tendances et attentes. Les plus aptes aussi parce qu'ils ont souvent touché du doigt les dérives possibles de ce management « cool » et devraient éviter les impasses...

Un concept chassant l'autre arrive : la bienveillance... Très tendance, le mot est dans tous les discours politiques, dans toutes les formations (et même dans les tendances « éducation » des enfants) ; logiquement, le concept s'invite dans le management des entreprises qui se veulent « cool ». Et comme il n'est pas toujours très clair, certaines officines de conseil vont même jusqu'à lister les « 25 piliers fondamentaux de la bienveillance durable dans les TPE ». Le passage « confinement » et le choc qu'il a créé viennent s'ajouter à ce flottement dans les modes de management des équipes, si petites soient elles. Salariés (et patrons) ont été amenés à s'interroger sur leur quotidien, leurs rythmes de travail, leurs envies aussi... Et c'est certainement plus sur ces bases nouvelles que devra se réinventer l'entreprise, autant que sur la bienveillance ou la « cool attitude ». Et jamais la personnalité des dirigeants n'aura été aussi essentielle.

Louis Le Mizieu Faire Ici



LES NOUVELLES...

Comment recruter un travailleur saisonnier ?

Afin de répondre au mieux aux conséquences économiques de la crise sanitaire du Covid-19, le Gouvernement s'est associé à Pôle emploi pour lancer la plateforme #MobilisationEmploi. Grâce à cette nouvelle plateforme, les entreprises peuvent diffuser largement leurs offres d'emplois saisonniers et se faire accompagner dans leur démarche de recrutement.

Les règles à respecter pour le travail des salariés le dimanche

Votre commerce est autorisé à ouvrir le dimanche mais vous ne pouvez imposer à votre salarié de venir travailler. Vous devrez au préalable obtenir son accord par écrit. S'il accepte, des contreparties sont prévues telles qu'une augmentation de la rémunération et/ou un repos compensateur selon les cas.

Don de jours de repos à un collègue confronté au décès d'un enfant

Depuis le 10 juin 2020, un salarié peut renoncer anonymement à une partie de ces jours de repos non pris au bénéfice de son collègue dont l'enfant de moins de 25 ans est décédé. Le salarié doit faire part de sa demande à son employeur qui donne son accord. Le salarié peut faire don de sa cinquième semaine de congés payés, des jours de repos compensateurs accordés dans le cadre d'un dispositif de réduction du temps de travail (RTT), d'autres jours de récupération non pris ou de jours provenant d'un compte épargne temps (CET). Le salarié qui en bénéficie perçoit l'intégralité de son salaire pendant son absence.

Une aide financière exceptionnelle attribuée par la CIPAV aux professionnels libéraux

La CIPAV a décidé de prendre en charge les cotisations retraite complémentaire dans la double limite de 1392 € et du montant versé en 2019 pour ses ressortissants professionnels libéraux. Les bénéficiaires se verront attribuer 100% des points retraite équivalent au montant des cotisations prises en charge, de manière à ce que 2020 n'affecte pas leurs futurs droits à la retraite.

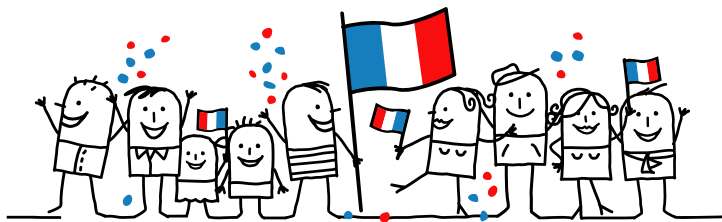
Pourquoi déposer un rescrit fiscal ?

Le rescrit fiscal est la réponse de l'Administration à vos questions sur l'interprétation d'un texte fiscal ou de votre situation personnelle au regard du droit fiscal. Cette procédure vous offre une garantie contre les changements de position de l'Administration et de doctrine. La position que vous obtiendrez, engage ainsi l'Administration fiscale, sous réserve d'avoir été de bonne foi lors de votre demande en ayant fourni tous les éléments nécessaires, que votre situation ne se soit pas modifiée depuis la prise de position de l'Administration et d'avoir respecté la solution de l'Administration dans sa prise de position.

Doublement du plafond journalier des titres-restaurant

Pour répondre aux difficultés économiques des restaurateurs face aux mesures prises pour limiter l'épidémie de Covid-19, le plafond journalier d'utilisation des titres-restaurant est doublé, passant de 19€ à 38€. De plus, ces titres-restaurant deviennent utilisables les dimanches et jours fériés. Ces nouvelles conditions d'utilisation sont applicables jusqu'au 31 décembre 2020.

LA PAGE DU COMPATRIOTE



IMPÔT SUR LE REVENU : PUIS-JE CORRIGER UNE ERREUR OU UN OUBLI DANS MA DÉCLARATION ?

La période de déclaration est maintenant close et vous vous rendez compte que vous avez fait une erreur dans votre déclaration d'impôt 2020 sur le revenu 2019 ? Que vous l'ayez faite en ligne ou sur papier, il est toujours possible de la modifier. Comment procéder ? Service-public.fr vous explique.

SI VOUS AVEZ DÉCLARÉ VOS REVENUS EN LIGNE

À partir du début du mois d'août 2020, dès que votre avis est disponible en ligne, vous pouvez retourner sur votre Espace Particulier sur www.impots.gouv.fr puis cliquer sur « Corriger ma déclaration ». Le service sera également offert aux usagers éligibles à la déclaration automatique et ayant utilisé leur faculté de dispense de dépôt.

Vous pouvez corriger :

- vos personnes à charge ;
- la contribution à l'audiovisuel public ;
- vos revenus ;
- vos charges ;
- vos réductions et crédits d'impôts ;
- l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).

Vous pouvez aussi :

- ajouter ou supprimer des déclarations annexes ;
- modifier le RIB en cas de changement de compte bancaire.

Vous ne pouvez pas modifier :

- les éléments relatifs à l'état civil et la situation de famille : vous devez alors adresser par voie postale une déclaration rectificative au centre des finances publiques, avec un courrier explicatif indiquant que cette déclaration papier remplace votre première déclaration faite en ligne.
- l'adresse de résidence ou d'envoi : vous devez passer par votre Espace Particulier, rubrique « Gérer mon profil » puis « Signaler un changement d'adresse ». Vous pouvez aussi le faire par courrier à votre centre des impôts.

Après la fermeture de ce service à la mi-décembre 2020, vous devrez présenter une réclamation pour toute modification. Vous aurez alors jusqu'au 31 décembre 2022 pour le faire en ligne depuis la messagerie sécurisée de votre Espace Particulier, rubrique « Je signale une erreur sur le calcul de mon impôt » ou par courrier à votre centre des finances publiques. Une fois la demande traitée, un avis d'impôt correctif vous est adressé par courrier, dans la plupart des cas dans un délai de 3 semaines environ.

À savoir : La correction de la déclaration de revenus en ligne n'est pas possible sur smartphone ou tablette.

SI VOUS AVEZ DÉPOSÉ UNE DÉCLARATION PAPIER

La date limite de dépôt étant dépassée, vous devez attendre d'avoir reçu votre avis d'impôt à la fin du mois de juillet ou au début du mois d'août 2020 pour pouvoir effectuer une réclamation. Pour ce faire, vous avez plusieurs possibilités :

- rédiger une simple lettre sur papier libre en mentionnant vos noms, prénoms, adresse et signature manuscrite, la désignation de l'impôt concerné et le motif de la réclamation appuyé de justificatifs probants ;
- vous déplacer au guichet. Dans ce cas, la réclamation pourra alors être matérialisée par une fiche de visite ;
- téléphoner à votre centre des Finances publiques ;
- la faire en ligne depuis votre Espace Particulier en accédant à la rubrique « Nous contacter » de la messagerie sécurisée. Vous pouvez écrire à l'administration en choisissant le formulaire « Je signale une erreur sur le calcul de mon impôt ».

À noter : Le dépôt d'une réclamation ne vous dispense pas du paiement de votre impôt. Si vous effectuez votre réclamation en ligne, vous pouvez effectuer la demande de sursis de paiement sur le formulaire de réclamation.



LES CHIFFRES CLÉS

AU 1^{ER} JUILLET 2020

SMIC HORAIRE : 10,15 € au 1/01/2020

MINIMUM GARANTI : 3,65 € depuis le 1/01/2020

SMIC MENSUEL BRUT : 35 heures hebdomadaires = 1 539,42 € 39 heures hebdomadaires = 1 759,34 € avec majoration de 25 % et 1 732,95 € avec une majoration de 10%

PLAFOND DE SÉCURITÉ SOCIALE : 3 428 €/mois, 189 €/jour, 41 136 € pour 2020

TAUX DE BASE BANCAIRE : 6,60 % depuis le 15 octobre 2001

TAUX EONIA (Marché Monétaire) : - 0,4555 % en mai 2020, moyenne mensuelle

HAUSSE DES PRIX : sur les 12 derniers mois en mai 2020; indice INSEE des prix harmonisés "tous ménages" : + 0,4 %

INTÉRÊT LÉGAL 2^{ème} SEMESTRE 2020 : pour les particuliers 3,11 %,
pour les professionnels 0,84 %

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS : hors locaux entreprise (chantiers) = 9,30 €, dans les locaux (paniers) = 6,70 €. Repas lors d'un déplacement professionnel = 19,00 €

INDEMNITÉS DE GRAND DÉPLACEMENT (par jour) EN 2020 (pour les 3 premiers mois) :

logement et petit déjeuner = 68,10 € (départements 75, 92, 93 et 94), 50,50 € (autres départements)

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION INSEE (baux commerciaux)

Année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
2020	1 770			
2019	1 728	1 746	1 746	1 769
2018	1 671	1 699	1 733	1 703
2017	1 650	1 664	1 670	1 667
2016	1 615	1 622	1 643	1 645
2015	1 632	1 614	1 608	1 629
2014	1 648	1 621	1 627	1 625
sur 1 an			+ 2,43 %	
sur 3 ans			+ 7,27%	
sur 9 ans			+ 13,90 %	

NOUVEL INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL) à utiliser à compter du 1^{er} janvier 2008

TABLEAU DES VALEURS DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Période	Indice de référence des loyers	Variation annuelle en %
2 ^e trimestre 2020	130,57	+ 0,66
1 ^{er} trimestre 2020	130,57	+ 0,92
4 ^e trimestre 2019	130,26	+ 0,95
3 ^e trimestre 2019	129,99	+ 1,20
2 ^e trimestre 2019	129,72	+ 1,53
1 ^{er} trimestre 2019	129,38	+ 1,70
4 ^e trimestre 2018	129,03	+ 1,74
3 ^e trimestre 2018	128,45	+ 1,57
2 ^e trimestre 2018	127,77	+ 1,25

BARÈME KILOMÉTRIQUE AUTOS 2019 (extrait, voir conditions d'utilisation)

	D <= 5 000 km	D = de 5 001 à 20 000 km	D > 20 000 km
5 CV	D x 0,548	(D x 0,308) + 1 200 €	D x 0,368
6 CV	D x 0,574	(D x 0,323) + 1 256 €	D x 0,386
7 CV	D x 0,601	(D x 0,340) + 1 301 €	D x 0,405

Pour en savoir plus, demandez conseil à votre expert-comptable ou consultez le site du gouvernement : www.gouv.fr

RÉDUCTION GÉNÉRALE DE COTISATIONS PATRONALES en fonction du taux de FNAL applicable à l'entreprise (paramètre T)

Cas général : Coef. = $(T / 0,6) \times [(1,6 \times \text{smic annuel} / \text{rémunération annuelle brute}) - 1]$

Coefficient maximal : valeur T :

Réduction étendue à l'AGIR et l'ARCO : T = 0,3205 maximum si FNAL à 0,10% (< 50 salariés)

Réduction étendue à l'AGIR et l'ARCO : T = 0,3245 maximum si FNAL à 0,50% (≥ 50 salariés)

En 2020, un seul coefficient T est applicable - la réduction pour le cas général s'applique en périmètre complet (sur les cotisations : URSSAF, AGIR-ARCO, CHÔMAGE)

Fraction de la réduction imputable sur l'URSSAF : Pour un employeur soumis au taux de droit commun, régime AGIR-ARRCO pris en compte pour 6,01

points : La fraction URSSAF de la réduction = montant global de la réduction X (T - 0,0601)/T.

La fraction de la réduction imputable l'AGIR-ARRCO = montant global de la réduction - part URSSAF

RETRAITE : pour valider un trimestre en 2020, il faut cotiser sur une base égale à 150 fois le SMIC horaire, soit 1 522,50 €.



Un dernier pas vers le futur ou votre ligne sera bientôt coupée

pour Gudule, par ordre,
l'illisible remplaçant

Quand s'éveille Gudule, ce matin-là, la planète entière semble à l'arrêt. Pas de chants d'oiseaux. Pas de bruits de moteurs ni de murmure de source, et des chaises-longues sur les trottoirs des villes. La fin du monde, quoi. Ce jour-là le cauchemar vient après le réveil. On a dormi longtemps d'un sommeil gras et lourd et, au lieu de fraîcheur et d'espoir ne se profilent que corvées à terminer, balayures à ramasser, monde à sauver. On ne dira jamais assez la dureté du réveil pour les super-héros.

S'ébrouant, le nôtre, de super-héros, décide d'appliquer à la planète sa méthode de rangement préférée : on commence par le dessus de la pile et vient un moment où le job est fait, le dessous s'étant de lui-même périmé. Et ce qui dépasse ce matin-là, c'est un bête problème de téléphone, une histoire de communication qui ne passe pas.

On est pourtant déjà bien loin des disputes de cour de récré qui ont accompagné le passage de la 4 à la 5G, mais rien n'est réglé pour autant. Comme dans un bon vieux film de série B, la solution doit être simple, simpliste même, question d'efficacité. Le problème aujourd'hui avec la 9G, c'est que personne n'y comprend rien. Le bon va donc éteindre, littéralement, un monde qui va mal à ses yeux. C'est une des lois du genre : la raison du meilleur est toujours la plus forte.

Et Gudule aussitôt, super héros bien réel, apporte la parade, la chiffre et en planifie la mise en œuvre. Toutes les antennes qu'on installe depuis des années, évidemment déjà obsolètes, serviront de base au système. Visuellement,

on s'est habitué à ces nouveaux horizons, plein de grands trucs qui bougent dans le vent, avec ces innombrables éoliennes transformées en moteurs de croissance dont aucune colline digne de ce nom ne saurait se dispenser. Ne reste à effectuer qu'une dernière démarche d'ordre juridique : vérifier l'éventuelle existence d'ayant-droits de l'immense et très injustement oublié Claude Chappe, inventeur du télégraphe aérien. Cette précaution prise on pourra voler vers un avenir radieux tout teinté de vert et d'or.

Après le téléphone et la radio on revient enfin aux fondamentaux : de grands pylônes avec en leur sommet des trucs qui remuent. Et c'est plus sûr, moins polluant, que le système concurrent à base de fumées de couleur sur lequel bossent quelques indiens survivants en Amérique du Nord.

Quand s'éveille Gudule pour la deuxième fois, ce matin-là, un avenir radieux s'effondre dans le fracas de l'alarme d'un réveil mécanique. Tombé du lit, il réalise que s'il ne se précipite pas dans l'heure pour régler sa dette envers la compagnie des télécommunications on va lui couper jusqu'à son antique ligne de téléphone fixe.

Comment dès lors pourrait-il garder espoir et confiance ? Comment trouverait-il encore ces si nécessaires courage et patience ?

C'est ce que les plus assidus de nos lecteurs découvriront – peut-être – dans la suite du rêve de Gudule.

VU & REVUE DE PRESSE

par Faire ici
et le Comité de Rédaction



ET SI LES PLANTES SE PARLAIENT ...

Une étude réalisée par l'Université de Tel Aviv sur des plants de tabac et de tomates, dont les résultats ont été publiés fin 2019 le montre : les plantes émettent des ultrasons inaudibles pour l'oreille humaine, mais pas pour certains animaux, variant entre 20 et 100 kilohertz. L'émission de ces sons se multiplie lorsque les plantes souffrent d'un manque d'eau ou lorsqu'elles sont sectionnées et serait audible jusque 3 à 5 m. De quoi remettre en cause notre manière de les considérer !

Sciences&Vie - juillet 2020

POUR LE BONHEUR DES SURFEURS

Les Australiens ne manquent pas d'imagination. La société Surf Lakes vient en effet de réaliser son premier bassin artificiel 5 Waves, non loin de Gold Coast, près de Brisbane en Australie. Il s'agit de la plus grande piscine à vagues du monde. En imitant la houle des océans, elle peut générer jusqu'à 2000 vagues à l'heure, avec 5 niveaux de difficultés différents, pour le plus grand plaisir des surfeurs, du débutant au sportif de haut niveau. Une nouveauté qui pourrait bien être reproduite partout dans le monde, et notamment en France. Alors, à quand le surf à la campagne ?

L'industrie c'est fou - mai 2020

CUISINER À LA MAISON VERSUS ACHETER DES PRODUITS INDUSTRIELS

Est-il moins cher de cuisiner des produits bruts chez soi ou d'acheter des plats cuisinés prêts à consommer ? C'est la question que ce sont posés des chercheurs de l'INRAE. La publication de leurs résultats dans le Public Health Nutrition en mai 2020 montre que si l'on ne prend en compte que le coût de l'achat et de l'énergie consommée pour réchauffer

le plat préparé, ce dernier est légèrement plus cher qu'un plat fait maison (0,60€/4 portions), mais si l'on tient compte du coût du temps passé (estimé au SMIC) à la préparation d'un plat fait maison, le calcul s'inverse. A noter, 75 % du temps passé à cette préparation reste du temps au féminin.

www.reussir.fr - juin 2020

ZEALANDIA OU LA BATAILLE DES CONTINENTS

Il y a 200 millions d'années était Gondwana, le seul et unique super-continent. Mais aujourd'hui, les scientifiques s'interrogent, combien de continents peut-on recenser actuellement sur terre. Vous pensiez le débat clôt, il n'en est rien. Des critères bien spécifiques permettent de déterminer quelles terres peuvent bénéficier de ce statut et Zealandia (immergée à 94 %, et dont font partie entre autre la Nouvelle Zélande, Nord folk et la Nouvelle Calédonie) est donc la 7^{ème} a officiellement en bénéficiant. L'hypothèse de ce 7^{ème} continent géologique remonterait au 19^{ème} siècle.

Notre-planete.info - juillet 2020

TOUJOURS PLUS GRANDES

Siemens Gamesa lance la plus grosse éolienne off shore au monde. Avec un rotor de 222 mètres de diamètre et des pales de 108 mètres de long coulées d'une seule pièce, ce modèle a une capacité nominale de 14 MW contre 1 à 2 MW pour les éoliennes classiques terrestres. Son déploiement commercial est prévu pour 2024. Rappelons que dans sa Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) la France a mis le cap sur un objectif de mise en œuvre d'éoliennes en mer pour une puissance de 1 Gigawatt par an.

lBatirama.com - mai 2020

OGA informations est diffusé aux adhérents de :

2AGAC Alès. CCGA16 Angoulême.
OMGA74 Anney. OGAAGS Arles.
.CGA2B Borgo. CGAS Challes-
les-Eaux. OMGA CENTREXP
Chartres. AMAPROGES Déols.
CEDAGE DA Guilherand-Granges.
ACGA52 Langres. OGA13 Marseille.
OMGAAL Millau. CGA06 Nice.
CGAIB Brest/Fougères/Rennes.
ARCOLIB Rennes/Vannes. CGA
CENTRE FRANCE St-Amand-
Montrond. CGAIAM Agneaux/St-Lô.
OGI FRANCE St-Malo. ADEG
Seyssinet-Pariset.

L'OGA74 est propriétaire des articles et toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation du directeur de publication. Les informations contenues dans les articles signés sont publiées sous la responsabilité de leurs auteurs.

L'OGA Infos est imprimé sur papier écolabellisé et certifié PEFC, imprimé avec des encres végétales.

VOTRE ORGANISME VOUS INFORME...

POINTS DE VIGILANCE SUR LES CHARGES QUE JE DÉDUIS...

Règle d'or : Pièce justificative = facture

Un ticket de caisse n'est pas une facture...

Un ticket de carte bancaire, un relevé de compte, non plus...

Un devis, un bon de commande, toujours pas...

Pour mes frais de missions et de réceptions, je n'ai pas le droit aux forfaits repas applicables aux salariés (T&S) ...

Par contre, si je déduis...

- **des invitations professionnelles** : j'indique le nom des convives sur la facture.

Et si je régale mes invités pour plus de 150 € HT, je m'assure que le restaurateur me fournisse une facture mentionnant mon nom, ma raison sociale et mon adresse PRO.

Si c'est inférieur à 150 € HT, je peux me contenter de la fiche repas de caisse.

- **des repas individuels** : la part inférieure à 4,90 € (prix du repas à la maison 2020) n'est pas déductible et la part excédant 19 € est jugée excessive, donc je ne peux pas la déduire non plus. Ainsi, sur un repas à 20 € TTC, la différence donne donc 14,10 € en charges.

Mais, n'oublions pas de retraiter la TVA (ici 10%), si je suis assujéti...
 $1,82 \text{ €} \times 14,10 \text{ € TTC déductible} / 20 \text{ € TTC} = 1,28 \text{ € de TVA déductible.}$
 Donc le montant HT à déduire en charge est : $14,10 \text{ €} - 1,28 = 12,82 \text{ €}$

- **des frais de déplacements**, je peux les déduire dès lors qu'ils sont professionnels. Mais attention sur mes frais d'hôtels, je ne peux pas déduire la TVA.

Et pour ma voiture ?

Seuls les BNC ont droit aux forfaits kilométriques T&S...

Si je déclare mes revenus en BIC/BA et que je ne suis pas gérant de société, je dois déduire mes frais réels... En BIC avec compta super-simplifiée ou BA, je peux opter pour le barème spécifique BIC pour évaluer les frais de carburant.

Attention, je ne déduis pas :

- Les vêtements de la vie courante, costumes, baskets...
- Les dépenses de coiffure, d'esthétique...
- Les dons (mais j'ai droit à une réduction d'impôt)...
- Les lunettes de vue (sauf conditions très particulières)...
- Les dépenses somptuaires de luxe...
- La TVA sur les cadeaux professionnels dont le prix unitaire excède 69 € TTC
- La TVA sur les frais de transport (Billets d'avion, métro, bus, taxi, tramway...)